



FICHE OPÉRATION 2B.2

RESTAURATION DES MILIEUX FORESTIERS

RÉSULTAT ATTENDU | 2

Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.

ACTIVITÉ | 2B

L'arbre au cœur des pratiques.

OBJECTIFS

Cette opération vise à la réalisation d'actions pilotes de réhabilitation forestière en privilégiant les essences locales (lutte contre les espèces envahissantes, restauration de sites, plantations...). Au travers de cette opération, la structuration de pépinières forestières privées et associatives sera soutenue autant sur le plan technique qu'organisationnel, afin de garantir l'approvisionnement de plants forestiers en essences locales, en plants de diversification pour l'agroforesterie et des plantes non ligneuses permettant des valorisations économiques.



BUDGET **172 000 € (20 525 060 XPF)**

ACTION	TERRITOIRE					AVANCEMENT			
	NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
2B.2.1 Mise en place de sites d'expérimentation des techniques de restauration selon différentes finalités (captage d'eau, connectivité, régulation EEE, etc.)	■	■	■		■	■			
2B.2.2 Soutien à la structuration de pépinières forestières privées ou associatives	■	■	■		■	■			



Financé par l'Union européenne



CONTEXTE

LES FORÊTS FOURNISSENT DE NOMBREUX SERVICES : PUIITS DE CARBONE, STOCKAGE ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, CONSERVATION DES SOLS, ALIMENTATION DES POPULATIONS, PLANTES À USAGES TRADITIONNELS, HABITAT POUR LA BIODIVERSITÉ ANIMALE ET VÉGÉTALE.

Cependant sous l'effet combiné de l'action de défrichage des populations et de la concurrence des espèces envahissantes, les massifs forestiers originels ont connu des dégradations plus ou moins importantes selon les sites. Compte tenu de leurs nombreux services écosystémiques, la restauration de ces massifs doit se faire autant que possible avec des essences locales, afin de maintenir la biodiversité tant végétale qu'animale mais aussi en impliquant les populations sur la production des plants et l'entretien des sites pour assurer leur pérennité.

SYNTHÈSE

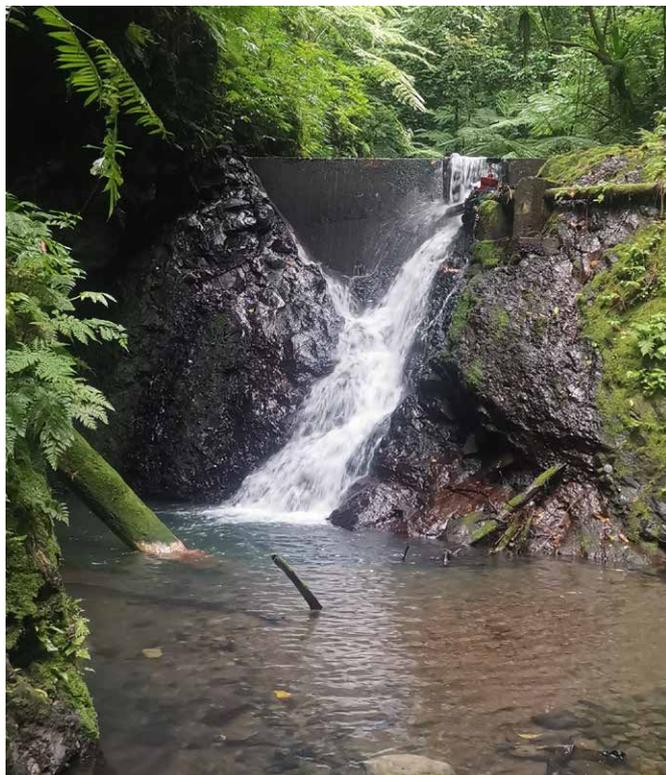
L'atelier technique régional PROTEGE sur la gestion intégrée des ressources forestières et l'agroforesterie a permis de mettre lumière les priorités des acteurs concernant la préservation, la gestion et la restauration des milieux forestiers et des services écosystémiques non-marchand. Ces recommandations permettent de financer des opérations de restauration sur des zones à enjeux qui sont menés en synergie avec le thème 3 sur les bassins versants. Afin d'associer les populations riveraines, un appui à la structuration de pépinières privées et associatives est également mis en œuvre.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES



UNE ACTION TRANSVERSALE AVEC LE THÈME 3 EN NOUVELLE-CALÉDONIE SUR LA RESTAURATION DES BASSINS VERSANTS





AVANCEMENT DES ACTIONS

MISE EN PLACE DE SITES D'EXPÉRIMENTATION DES TECHNIQUES DE RESTAURATION SELON DIFFÉRENTES FINALITÉS (NC-PF-WF)

ACTION 2B.2.1

🌿 Cette action vise à réaliser des opérations de restauration forestière de sites pilotes en impliquant les populations locales. En Nouvelle-Calédonie, via un appel d'offre lancé sur le thème 3, le choix des sites a été fait en priorisant les bassins versants.

En Polynésie française, le lancement d'un appel d'offre sur la mise en œuvre d'opérations contribuant à soutenir la transition agroécologique, permettra la restauration de sites agricoles via des pratiques agroforestières.

À Wallis et Futuna, des échanges avec le Service Territorial de l'Environnement ont été initiés au regard des opérations de reboisement prévues à Futuna. L'objectif est de renforcer la transversalité entre les thèmes eau, agriculture et foresterie, et gestion des espèces exotiques envahissantes.

PERSPECTIVE

En Nouvelle-Calédonie, une première action transversale avec le thème Eau va commencer sur le premier trimestre de 2021 sur des opérations de restauration de bassins versants.

En Polynésie française, un appel d'offres va être lancé pendant la seconde partie de l'année 2021 sur la transition agroécologique, destiné à soutenir des projets de restauration de sites agroforestier intégrés à leur environnement forestier.

SOUTIEN À LA STRUCTURATION DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES PRIVÉES OU ASSOCIATIVES (NC-PF-WF)

ACTION 2B.2.2

🌿 Cette action permet de soutenir des pépinières et/ou des porteurs de projet afin de renforcer les capacités locales dans la production de plans d'essences locales pour des opérations de restauration des massifs. Afin de garantir la pérennité de ces pépinières, la diversification des productions via par exemple des plants fruitiers est une partie importante de cette action.



Cette restauration doit se faire autant que possible avec des essences locales afin de maintenir la biodiversité

